Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID: 085-218501096-20240701-2024JUILDEL17-DE



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 25 juin 2024 Séance du Conseil Municipal: 1er juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le premier juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND (sauf à la délibération 29) - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS -Jean-Marie GIRARD (sauf à la délibération 19) - Véronique BESSE - Isabelle CHARRIER-FONTENIT -Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU (sauf aux délibérations 43 et 44) - Lilian BOSSARD (sauf à la délibération 49) - Marietta BOONEFAES - Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY - Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés: Angélique BOISSELEAU donne pouvoir à Magali LOISEAU

Jean-Marie RAUTUREAU donne pouvoir à Patrice BOUANCHEAU

Julie MARIEL-GODARD Etienne BLANCHARD

Nombre de conseillers en exercice: 33

32 aux délibérations 19, 29, 43, 44 et 49

Nombre de conseillers présents :

28 aux délibérations 19, 29, 43, 44 et 49

Nombre de conseillers votants :

30 aux délibérations 19, 29, 43, 44 et 49

Secrétaire de séance : Marie-Annick MENANTEAU

## 17- MARCHÉ DE PRESTATIONS DE FORMATION DES AGENTS EN MATIÈRE DE SANTÉ / SÉCURITÉ - ACCORDS-CADRES MONO-ATTRIBUTAIRES AVEC ÉMISSION DE BONS DE COMMANDE -CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES – AUTORISATION DE SIGNATURE

Dans le cadre de leurs missions respectives et du fonctionnement de leurs services, la Communauté de Communes du Pays des Herbiers, les communes du Pays des Herbiers et leur CCAS, le CIAS du Pays des Herbiers ainsi que le SIVU de Beaurepaire / Mesnard la Barotière confient des prestations de formation de leurs agents en matière de santé / sécurité à des entreprises spécialisées. Les marchés en cours, conclus dans le cadre du précédent groupement de commandes, arrivent à terme le 31 décembre 2024.

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID: 085-218501096-20240701-2024JUILDEL17-DE

Aussi, dans un souci de rationalisation et d'optimisation des coûts, pour ce type d'achat, et afin de permettre l'organisation de sessions de formation groupées, il est proposé la constitution d'un nouveau groupement de commandes entre les membres suivants :

- la Commune de Beaurepaire,
- la Commune des Epesses,
- la Commune des Herbiers,
- la Commune de Mesnard-la-Barotière,
- la Commune de Mouchamps,
- la Commune de Saint Mars la Réorthe,
- la Commune de Saint Paul en Pareds,
- la Commune de Vendrennes,
- le CCAS de la Commune des Epesses,
- le CCAS de la Commune des Herbiers,
- le CCAS de la Commune de Mouchamps,
- le CCAS de la Commune de Vendrennes,
- la Communauté de Communes du Pays des Herbiers,
- le CIAS du Pays des Herbiers,
- le SIVU Beaurepaire / Mesnard-la-Barotière.

La convention constitutive du nouveau groupement de commandes prévoit que le coordonnateur du groupement sera le représentant légal de la Commune des Herbiers et que la « Commission MAPA » compétente sera constituée d'un membre de l'Assemblée délibérante de chaque collectivité membre du groupement élu en son sein. Le coordonnateur sera chargé, à ce titre, de procéder à l'ensemble de la procédure de mise en concurrence dans le respect des règles du Code de la Commande Publique, de désigner les titulaires retenus et de notifier les marchés pour chaque adhérent. Chaque membre du groupement signera et exécutera lui-même son marché, pour la part lui revenant.

Compte tenu de l'estimation globale du marché pour l'ensemble du groupement supérieure à 221 000 € HT, de l'annexe 3 au Code de la Commande Publique relative aux contrats de la commande publique ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques et afin de pérenniser cette démarche, il est proposé de lancer, sous forme de procédure adaptée, un marché faisant l'objet de dix-huit lots sous forme d'accords-cadres mono-attributaires avec émission de bons de commande dont les montants minimum et maximum pour la durée du marché et par collectivité sont les suivants :

	_			
		Envoyé en préfecture le 05/07/2024		
3	Commune de	Publié le	ure le 05/07/2024 Commune d	de
u	Montant Minimum du	ID: 085-218501096-20240701-2024		
		Maximum du	Minimum du	

Commune de Mesnard la Commune de Saint Mars la Commune de Beaurepaire Commune des Epesses Commune des Herbiers Commune de Mouchamps Barotière Réorthe 1-2024JUILDEL17-DE **INTITULE DES LOTS** Montant Minimum du du Maximum du Minimum du Maximum du Minimum du Maximum du Minimum du Maximum du Minimum du Maxi mum du Minimum du Maximum du Maximum du marché Lot 1 - PSC1 (Prévention Secours Civiques de niveau 1) 100 400 150l 1 200 3 000 5 000 50 150 200 200 500 150 200 400 400 Lot 2 - SST (Sauveteur Secouriste du Travail) 300 1 000 700 5 000 300 700 1 500 300 200 1 000 200 1 500 10 000 900 900 900 Lot 3 - AFGSU niveau 2 (Attestation de Formation aux Gestes et Non adhérent Soins d'Urgence de niveau 2) Non adhérent Lot 4 - GQS (Gestes Qui Sauvent) 200 50 200 2 000 3 000 Non a dhérent 150 Non adhérent 150 150 Lot 5 – SSIAP 1 et 2 (Sécurité Incendie et Assistance à Personne) 2 000 3 400 Non adhérent Lot 6 - Sécurité incendie en établissement de santé (ERP type J. Non adhérent Formation sécurité incendie Ehpad et Marpa] Non adhérent Lot 7 - PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) 1 200 500 2 800 10 000 300 300 300 1 400 500 18 500 1 000 100 2 000 1 000 1 500 Lot 8 - PRAP 2 S (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique secteur Sanitaire et Social) Non adhérent Lot 9 – HACCP (Hygiène et sécurité alimentaire) Non adhérent Non adhérent 1 300 4 000 Non adhérent 800 2 200 200 1.000 200 1 500 200 1 000 800 Lot 10 - Manipulation extincteur 400 700 1 400 7 000 10 000 200 500 400 800 200 500 400 800 400 900 Lot 11 – Travail en hauteur (échafaudage) 1 000 800 3 000 400 ٥i 600 Non adhérent Non adhérent 400 1 000 Lot 12 – Habilitations électriques 140 1 500 3 300 12 000 24 000 300 1 000 500 1 900 150 1 100 500 1 400 300 1 300 Lot 13 - FIMO FCO (Formation Initiale Minimale Obligatoire /Formation Continue Obligatoire) Non adhérent Lot 14 – Engins de chantier, chariot, PEMP (grue auxiliaire) 1 000 3 800 1 500 5 300 14 000 36 500 500 1 400 700 200 400 1 200 400 1 200 2 800 900 Lot 15 - Certificat individuel pour l'utilisation des produits 2 000 400 3 000 600 Non adhérent phytopharmaceutiques et certibiocide Non adhérent 600 Non adhérent Non adhérent Lot 16 – AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux) 150 800 600 1 900 5 000 9 000 200 600 100 700 300 800 300 300 900 800 Lot 17 – Signalisation temporaire de chantier 800 1 000 500 300 500 900 4 500 500 200 1 000 200 6 000 Lot 18 - Amiante sous-section 4 Non adhérent TOTAL 2 090 12 900 5 800 19 400 62 600 139 900 2 050 7 100 3 650 14 650 1 650 6 900 2 500 9 050 2 450 9 150 Communauté de Communes SIVU Beaurepaire / Mesnard | ENSEMBLE DU GROUPEMENT DE **CCAS Les Epesses CCAS** Les Herbiers CCAS Mouchamps CIAS Pays des Herbiers **CCAS Vendrennes COMMANDES** du Pays des Herbiers la Barotière INTITULE DES LOTS Montant Montant Montant Montant Montant Montant Montant **Montant** Montant Montant Montant Montant Montant Montant Montant Montant Minimum du Maximum du Minimum du vlaxi mum du Minimum du Maximum du marché Lot 1 – PSC1 (Prévention Secours Civiques de niveau 1) 500 1 200 250 3 000 150 800 7.900 4 30 500 1 000 500 1 100 600 1 500 19 600 Lot 2 - SST (Sauveteur Secouriste du Travail) 300 900 4 500 9 000 200 900 200 700 500 1 300 3 000 1 000 14 200 33 700 Lot 3 - AFGSU niveau 2 (Attestation de Formation aux Gestes et 1 400 1 600 Non adhérent 6 000 Non adhérent Non adhérent Non adhérent Non adhérent 1 400 7 600 Soins d'Urgence de niveau 2) 2 450 Lot 4 – GQS (Gestes Qui Sauvent) Non adhérent 800 Non adhérent Non adhérent Non adhérent 400 Non adhérent 5 250 Lot 5 – SSIAP 1 et 2 (Sécurité Incendie et Assistance à Personne) 2 000 5 800 Non adhérent 2 400 Non adhérent Non adhérent Non adhérent Non adhérent Non adhérent Lot 6 – Sécurité incendie en établissement de santé (ERP type J -800 1 600 Non adhérent 900 1,800 800 1 600 1 000 2 100 Non adhérent 3 500 7 700 7 000 14 800 Formation sécurité incendie Ehpad et Marpa) Lot 7 – PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) 500 2 400 900 800 2 800 900 45 400 2 900 1 000 2 500 6 000 16 700 Non adhérent Lot 8 - PRAP 2 S (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique 1 000 9 000 1 000 9,000 Non adhérent Non adhérent Non adhérent Non adhérent Non adhérent Non adhérent secteur Sanitaire et Social) Lot 9 – HACCP (Hygiène et sécurité alimentaire) 1 300 3 200 3 000 7 000 1 000 3 000 1 000 3 000 900 3 500 Non adhérent 400 2 000 10 300 31 400 Lot 10 – Manipulation extincteur 100 1 500 l Non adhérent 10 000 Non adhérent 400 Non adhérent 2 500 Non adhérent 11 400 28 500 Lot 11 – Travail en hauteur (échafaudage) Non adhérent 6 200 Lot 12 – Habilitations électriques 500 300 300 1 200 2 800 350 1 700 200 800 200 1 000 1 500 4 600 1300 18 740 48 400 Lot 13 - FIMO FCO (Formation Initiale Minimale Obligatoire Non adhérent Non adhérent Non adhérent Non adhérent Non adhérent 2 500 15 000 Non adhérent 2 500 15 000 /Formation Continue Obligatoire) 2 800 Lot 14 - Engins de chantier, chariot, PEMP (grue auxiliaire) 200 12 800 21 700 67 100 Non adhérent 1 200 Non adhérent Non adhérent Non adhérent Non adhérent Lot 15 - Certificat individuel pour l'utilisation des produits 6 800 Non adhérent Non adhérent Non adhérent Non adhérent Non adhérent Non adhérent 400 phytopharmaceutiques et certibiocide Lot 16 – AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux) 6 950 3 500 Non adhérent 19 000 Non adhérent Non adhérent Non adhérent Non adhérent Non adhérent n Lot 17 – Signalisation temporaire de chantier Non adhérent Non adhérent Non adhérent Non adhérent Non a dhérent 2 000 Non adhérent 1 300 11 100 Non adhérent 6 000 Lot 18 - Amiante sous-section 4 Non adhérent Non adhérent Non adhérent Non adhérent Non adhérent Non adhérent TOTAL 125 940 380 650 3 200 9 800 11 800 2 950 3 500 2 350 14 000 53 000 5 350 24 300 47 000 8 400 10 400 8 700



Les dix-huit lots seront conclus pour une durée ferme de 4 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2028.

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles L.2113-6 et L.2113-7, L.2120-1 2°, L2123-1 2°, R.2123-1 3°, R.2131-14, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14,

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes ci-annexé,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, Administration Générale, Commerce et centre-ville du 12 juin 2024,

Vu le rapport de Roger BRIAND,

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide de la constitution d'un groupement de commandes dont les membres sont les communes de Beaurepaire, des Epesses, des Herbiers, de Mesnard-la-Barotière, de Mouchamps, de Saint Mars la Réorthe, de Saint Paul en Pareds, de Vendrennes, les CCAS des communes des Epesses, des Herbiers, de Mouchamps, de Vendrennes, la Communauté de Communes du Pays des Herbiers, le CIAS du Pays des Herbiers et le SIVU Beaurepaire / Mesnard-la-Barotière, pour les prestations de formation de leurs agents en matière de santé / sécurité,
- désigne la Commune des Herbiers comme coordonnateur du groupement de commandes,
- décide que la « Commission MAPA » compétente sera constituée d'un membre de l'Assemblée délibérante de chaque collectivité membre du groupement élu en son sein,
- élit pour la représenter au sein de la « Commission MAPA » du groupement de commandes :
  - o Membre Titulaire : Patrice BOUANCHEAU
  - o Membre suppléant : Odile PINEAU
- autorise M. le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer la convention constitutive du groupement de commandes ci-annexée,
- autorise M. le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à la procédure, à signer les marchés tels qu'ils auront été attribués par la Commission MAPA du Groupement, ainsi que toutes les pièces relatives à leur exécution.

Marie-Annick MENANTEAU Secrétaire de séance

0 5 JUIL. 2024

Publié électroniquement le : 0 5 JUIL. 2024

Pour copie conforme, Christophe HOGARD

Maire